Remplir votre déclaration d’impôt ?
Le SPF Finances vous simplifie la tâche !

**Votre déclaration via MyMinfin (Tax-on-web) : simple et rapide !**

Dès début mai, votre **déclaration** (en grande partie pré-remplie) ou votre **proposition de déclaration simplifiée** est disponible dans MyMinfin (Tax-on-web).

**Comment accéder à votre déclaration ou à votre proposition de déclaration simplifiée ?**

Allez sur [MyMinfin](http://www.myminfin.be/).be et identifiez-vous

* soit via [itsme®](https://www.itsme.be/fr/get-started)
* soit via votre carte d’identité, votre code PIN et un lecteur de carte
([code PIN perdu ou oublié ?](http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/)).

**Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?**

**Vos données sont correctes et complètes ?** Vous ne devez rien faire.

Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

**Vos données sont inexactes ou incomplètes ?** Vous devez les corriger, soit via [MyMinfin](http://www.myminfin.be/).be, soit via le formulaire de réponse papier.

**Plus d’informations ? Besoin d’aide ?**

* [Consultez le site du SPF Finances](https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/declaration).
* Contactez les collaborateurs du SPF Finances au numéro indiqué sur votre déclaration.

Afin de garantir votre sécurité dans la situation liée au coronavirus, les bureaux du SPF Finances sont actuellement fermés.

**Via l’eBox, recevez en ligne vos documents du SPF Finances**

Simplifiez-vous la vie et recevez directement en ligne des documents du SPF Finances via l’eBox, la « boîte aux lettres » digitale et sécurisée des pouvoirs publics.

Activez votre eBox sur [passezaudigital.be](https://www.passezaudigital.be/fr/ebox) ! Vous recevrez alors une notification dès qu’un nouveau document sera disponible.

[Plus d’informations](https://finances.belgium.be/fr/ebox) sur l’eBox